



# POLITIQUE D'ENGAGEMENT DURABLE

Mise à jour le 18 mars 2022 par Hugo Le Nozach

Depuis sa création en 2007, INOCAP Gestion a une conception engagée de ses activités. Intervenant au plus près des entrepreneurs de l'économie réelle, la société est très attentive aux défis auxquels sont confrontées les entreprises innovantes. Les politiques ESG (sociales, environnementales et gouvernance) sont de ceux-là. Elles constituent aujourd'hui une préoccupation majeure chez les acteurs d'une économie ambitieuse, tournée vers l'avenir.

Nos engagements et notre démarche trouvent depuis 2018 une traduction supplémentaire avec **la signature des Principes pour l'Investissement Responsable de l'Organisation des Nations Unies (UN PRI)**, qui concerne tous les investissements, et continuent aussi à être portés au travers de la **politique de responsabilité sociale interne et de la politique d'engagement durable** qui intègrent ces dimensions ESG.

Convaincus que l'investissement durable contribue à créer de la valeur extra-financière mais aussi financière pour nos investisseurs, nous cherchons à passer d'une logique d'exclusion à une logique d'engagement. Ainsi, nous souhaitons ne pas nous limiter à exclure des secteurs ou entreprises de nos portefeuilles mais bel et bien rentrer dans un **dialogue constructif** avec les entreprises que nous accompagnons.

Dans l'exercice de notre politique ESG, nous recherchons de la **matérialité et/ou de l'intentionnalité**. Notre engagement sera donc adapté en fonction des positionnements de nos investissements, mais aussi du contexte et de la maturité de chaque entreprise investie sur les sujets ESG.

**L'engagement d'INOCAP Gestion** consiste dans les actions suivantes :

1. Prendre en compte les questions ESG dans nos processus de décisions en matière d'investissement (voir le 4x3 de la politique ESG), via notre politique d'intégration,
2. Prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et nos pratiques d'actionnaires, notamment via une politique d'engagement actionnarial en phase avec nos objectifs ESG,
3. Participer à la vie des sociétés dans lesquelles nous sommes investis à travers le vote aux assemblées générales
4. Ne pas investir dans des entreprises exclues par notre politique d'investissement (armes controversées et tabac) avec l'application du seuil de 5% du chiffre d'affaires. Par ailleurs, INOCAP Gestion s'engage à exclure toute société tirant une part de leur chiffre d'affaires dans le secteur du charbon et ce dès le premier euro. Ces seuils d'exclusion sont pris en compte individuellement pour chacun des 3 domaines d'exclusions (Tabac, armes controversées et charbon) et ne sont donc pas cumulatifs.
5. Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de publier des rapports sur leurs pratiques ESG,
6. Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des autres gestionnaires d'actifs,
7. Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité,
8. Rendre compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des PRI,
9. Lors de controverses, inciter la société à expliquer les mesures correctives (engagements et matérialité visée) et en cas de non-amélioration acter de cette évolution dans notre notation et/ou exclure les sociétés,
10. Intégrer une démarche ESG dans la politique interne afin de mettre en place chez nous ce que nous exigeons des entreprises dans lesquelles nous investissons,
11. Faire évaluer de manière indépendante nos résultats que ce soit sur notre politique interne ou sur nos investissements.

#### **Périmètres :**

Les fonds QUADRIGE France Smallcaps, QUADRIGE RENDEMENT France Midcaps, QUADRIGE EUROPE Midcaps et QUADRIGE MULTICAPS Europe de la gamme QUADRIGE sont concernés par ces engagements. La politique interne d'entreprise d'INOCAP Gestion l'est également. Toutes les entreprises, secteurs et zones géographiques sont concernées.

Pour en savoir plus, veuillez-vous reporter au Code de Transparence détaillant les principes de notation.